

## Mandat D'assistance Administrative

Mandat D'assistance administrative souscrit par HABINNOVA, 4 avenue  
Laurent Cély, 92000, Asnières-sur-Seine

### \* MANDAT - CLIENT DE LA CENTRALE SOLAIRE PHOTOVOLTAÏQUE

Nom : Las Prénom : Ernest Daniel  
Adresse : 276 chemin du saignaret 94980 Farnin  
Code Postal : 94 Ville : \_\_\_\_\_

### \* ADRESSE DU SITE DE PRODUCTION

Adresse : \_\_\_\_\_  
Code Postal : \_\_\_\_\_ Ville : \_\_\_\_\_

#### **PRÉAMBULE :**

Le Mandant a souscrit à une offre Énergie solaire photovoltaïque auprès de Habinnova.  
Ce contrat prévoyait notamment la réalisation des démarches administratives précitées dans le bon du commandement. Pour leurs exécuter, le Mandant confie irrévocablement, par le présent Mandat spécial à Habinnova, et à lui seul, qui l'exécute, la réalisation d'accomplir en son nom et pour son compte les actes énumérés ci-après. **ARTICLE 1 : OBJET DU MANDAT**

Le client donne irrévocablement mandat à Habinnova, qui l'exécute, d'accomplir en son nom et pour son compte les actes suivants :

1.1- Réalisation des démarches nécessaires à la déclaration préalable de travaux

Réalisation de la déclaration préalable de travaux Envoi au dépôt du dossier en Mairie  
Récupération du récépissé de dépôt de la déclaration préalable.

1.2- Réalisation des démarches nécessaires à l'habilitation

Du contrat de raccordement ou d'augmentation de puissance.  
D'accès au réseau et d'exploitation avec le gestionnaire de réseau :

Réception des documents relatifs à l'opération de raccordement

Cu d'augmentation de puissance au titre d'interlocuteur du gestionnaire du réseau pour toutes les étapes du raccordement ou d'augmentation de puissance. À ce titre, le Mandataire est seul destinataire des documents relatifs au déroulement de l'opération de raccordement ou d'augmentation de puissance

Préparation et envoi de la demande de raccordement ou d'augmentation de puissance au Gestionnaire du réseau

Suivi du dossier jusqu'à la réception de la proposition de raccordement ou d'augmentation de puissance et du Contrat de Raccordement d'Accès au Réseau d'Exploitation (CRAE)

Signature pour le nom et pour le compte du Mandant de la proposition de raccordement ou d'augmentation de puissance et de la convention de raccordement

Envoi au Gestionnaire de réseau du contrat signé, accompagné des justificatifs Réalisation des démarches nécessaires, au nom et pour le compte du Mandant, au titre de la prestation de raccordement ou d'augmentation de puissance

Les frais de raccordement ou d'augmentation de puissance sont pris en charge en totalité par la société Habinnova dans les conditions prévues dans les conditions générales de vente

Dans le cadre de ce mandat, le Mandant donne pouvoir au Mandataire, pour chaque acte à accomplir, de signer en son

nom et pour son compte la proposition de raccordement ou d'augmentation de puissance, celle-ci étant rédigée au nom du Mandataire au nom et pour le compte du Mandant.

La facture sera établie au nom de Habinnova et lui sera adressée.

1.3- Aide à la réalisation des démarches nécessaires à la signature du contrat d'achat avec l'acheteur :

Lorsqu'il en fait la demande, Habinnova peut infirmer le Mandant à comprendre les démarches qu'il doit effectuer auprès de l'Agence d'obligation d'achat en vue de la signature de contrat d'achat. **ARTICLE 2 : OBLIGATIONS DE HABINNOVA**

Le présent Mandat est limité aux démarches ci-dessus énumérées. Pour réaliser efficacement son Mandat, Habinnova se fonde de toutes en œuvre les moyens qu'elle estime nécessaires. Habinnova pourra notamment demander auprès des services compétents du

Gestionnaire du Réseau Public d'Electricité et de l'Agence d'Obligation d'achat, la communication de toute information confidentielle concernant le Mandant, au sens du décret n°2001-430 du 18 juillet 2001 modifié, relatif à la confidentialité des informations détenues par les gestionnaires de réseaux publics de transport ou de distribution d'électricité. Les informations communiquées ne peuvent concerner que les seules informations utiles à l'exécution et à la réalisation du raccordement ou

d'augmentation de puissance du site objet du Mandat, à l'exception de toute autre distribution. Habinnova préviendra au titre qu'elle intervient au nom et pour le compte du Mandant, Habinnova rendra compte au Mandant de l'exécution des prestations sur sa demande. **ARTICLE 3 : OBLIGATIONS DU MANDANT**

Le Mandant s'engage à :  
Fournir à Habinnova les éléments nécessaires à l'exécution de son Mandat

Effectuer les engagements énoncés en son nom et pour le compte par Habinnova dans le cadre du présent Mandat. **ARTICLE 4 : DURÉE DU MANDAT**

Le Mandat prend effet à la date de signature de l'offre précitée. Il prend fin avec la remise du Mandat des cahiers de raccordement ou d'augmentation de puissance et d'achat d'électricité signés. Le Mandataire ne peut être tenu responsable des délais de réponses et d'exécution de

différents organismes et administrations impliqués. De même, le Mandataire ne peut être tenu pour responsable des délais de réponses et d'exécution de Mandat ou de l'un de ses prestataires pour la fourniture des informations et des documents nécessaires à l'accomplissement des tâches.

**A REMPLIR PAR LE CLIENT:**  
NOM : Las  
PRENOM : Ernest  
A : Farnin  
LE : 23/06/26

Signature du mandant précédée des mentions

"lu et approuvé" et "Bon pour pouvoir"

*(Signature)*

### **A REMPLIR PAR LE REPRÉSENTANT**

**HABINNOVA**

NOM :

PRENOM :

A :

LE :

Signature du représentant Habinnova précédée de la mention

" Bon pour accord "